

Cet e-mail ne peut pas charger des images à distance.

Objet: **[SPELC] Lettre de Mai**

Date: 27/05/24 12:03

A: liste.spelc.perso@spelc.syndicat.ac-paris.fr

De: "\"spelc <>, paris\" <>, <liste.spelc.perso@spelc.syndicat.ac-paris.fr> <>, (via liste.spelc.perso Mailing List) <>

Expéditeur: liste.spelc.perso-request@spelc.syndicat.ac-paris.fr

content

Spelc - Paris LETTRE DE MAI

Mouvement des Maîtres du 2nd degré Le Spelc : le SEUL syndicat à prendre la parole en CAE pour revendiquer le respect des Accords de l'Emploi

La dernière CAE (Commission académique de l'emploi) du 6 mai a permis aux syndicats d'étudier les propositions de nomination et parfois de proposer aux établissements des maîtres codifiés A. C'est une avancée conforme aux accords de l'emploi obtenue par le SPELC.

Lors de cette réunion de la CAE, le SPELC a rappelé aux chefs d'établissement que les accords de l'emploi demandent à ce que soient clairement indiqués sur la plateforme du mouvement les postes spécifiques DNL (disciplines non linguistiques enseignées en langue étrangère). Car cela n'est pas fait.

La prochaine CAE aura lieu le 28 mai. Y seront abordées les propositions de nomination des maîtres ainsi que la situation des Cafepiens en recherche d'un premier emploi et le placement des autres stagiaires.

Le SPELC constate beaucoup d'irrégularités dans le mouvement et les dénonce :

- comment expliquer que des enseignants moins prioritaires soient nommés sur des postes où des professeurs codifiés B ont postulé ? Ce cas est fréquent.
- comment accepter que certains chefs d'établissements présentent en entretien certains postes vacants de manière non attractive afin d'éviter d'y placer un maître titulaire ?

Il a été constaté cette année que, grâce aux revendications du SPELC, les chefs d'établissements recevaient davantage les candidats (ils sont invités à recevoir les maîtres ayant mis leur établissement dans leurs 3 premiers vœux). Cependant le SPELC déplore que certains chefs d'établissement ne donnent aucun retour suite aux entretiens malgré les relances postulants.

Pour les candidats au mouvement lésés et avec leur accord bien entendu, le SPELC n'hésitera pas faire des saisines dans les situations le nécessitant.

Ne tardez pas à nous signaler les problèmes que vous rencontrez. Véronique

Ducamin siège pour le SPELC en CAE. Son action est déterminée et efficace. Vous pouvez la contacter :

v.ducamin@spelc.fr

Maîtres délégués de l'académie de Paris :

Votre cadre de gestion enfin déterminé !

Par décret applicable au 1er septembre 2023, les maîtres auxiliaires (MA1 ou MA2) ont été reclassés dans la grille de rémunération des maîtres délégués (MD). Le cadre de gestion des maîtres délégués a été annoncé par le rectorat de Paris le 6 mai dernier. **Attention, les cadres de gestion étant propres à chaque académie, la mutation du maître délégué dans une autre académie entraîne éventuellement un changement des critères de reclassement et de rémunération.**

Nous rappelons que les maîtres auxiliaires évoluaient dans la grille de rémunération en changeant d'échelon. Dans la grille des maîtres délégués, **il n'est plus question d'échelons mais de niveaux**. Le changement d'échelon était automatique et lié à l'ancienneté pour les MA, ce n'est pas le cas des changements de niveaux pour les MD. **Le changement de niveau des MD dépendra d'une inspection. Les inspections devraient avoir lieu au moins tous les 3 ans.**

Pour plus de clarté nous expliquons la situation des maîtres délégués distinctement : selon qu'ils sont déjà en poste ou qu'ils seront néo-recrutés (il s'agit de ceux qui prendront leurs fonctions à partir du 1er septembre 2024). Cliquez selon le cas :

Cadre de gestion des MD déjà en poste

**Cadre de gestion des MD néo-recrutés
à partir du 01/09/2024**

Le Rectorat de Paris diffusera une circulaire explicative aux maîtres délégués.

Pour toute question contactez :

Isabelle Malet, responsable 1er degré : i.malet@spelc.fr

Claire Demolin Cordier, responsable 2nd degré : c.demolin@spelc.fr

Pacte : le bilan

Le 17 avril, une réunion de bilan sur les pactes s'est tenue au Ministère en présence des organisations syndicales.

Quelques chiffres pour le privé et le public confondus : 30 % des enseignants ont adhéré au pacte : 24 % dans le 1er degré et 33 % dans le 2nd degré (37 % au collège et voie professionnelle, 24 % voie générale et technologique). Le Spelc est intervenu pour demander des bilans académiques précis (avec le parallèle public/privé) dans une volonté de transparence car à ce jour seules des données très parcellaires sont accessibles.

Toute l'enveloppe du privé pour le pacte a été utilisée. Le privé a plus consommé que le public (surconsommation RCD -remplacement de courte durée- et innovation pédagogique). À la rentrée prochaine, le même budget de 700 millions d'euros environ serait reconduit avec **un rééquilibrage public/privé car la règle du 80/20 (80% du budget pour le public et 20% pour le privé) est loin d'être respectée** au cours de

cette année scolaire. **Le privé se verrait donc moins doté l'année prochaine : certains ayant signé un pacte cette année ne pourront plus y avoir accès.**

Le ministère précise qu'il faudra clore les pactes pour lesquels les maîtres se sont engagés et si cela n'est pas possible accomplir des missions équivalentes pour réaliser le volume prévu.

Beaucoup d'abus sont signalés lors de cette réunion, notamment pactes farfelus, infaisables, accaparés par les chefs d'établissements et quelques-uns... favoritisme.

Le Spelc Paris ajoute qu'il a constaté sur le terrain d'autres abus : emploi du temps « à trous » pour « inciter » les enseignants à pacter, pactes imposés par la menace (mauvais emploi du temps, mauvaise appréciation lors du rendez-vous de carrière), ou exclusion de certaines disciplines dont les enseignants ne sont quasiment jamais appelés pour les RDC ... Et économies faites sur des personnels surveillants : avec le pacte RDC moins besoin des personnels de surveillance !

Rien d'étonnant : le Spelc avait prévu ces problèmes dès la conception des pactes et vous avait alerté dans sa lettre de septembre. Nous réitérons :

Le SPELC invite les équipes pédagogiques et particulièrement ses responsables syndicaux SPELC à définir, en concertation avec le chef d'établissement, des règles d'attribution des missions en fonction de critères d'EQUITE et de SOLIDARITE. Et ce, d'autant que la dotation des pactes pour le privé sera réduite l'an prochain !

En septembre, nous mettions en garde contre la diminution prévisible de la manne accordée en 2023-2024. **Les dotations ont été très généreuses cette année. Elles seront restreintes dès l'année prochaine dans le privé. Il ne faudrait pas que les missions se raréfiant, leur attribution divise les collègues.**

Le PACTE manifeste un manque de considération du travail des enseignants en laissant supposer qu'ils n'en font pas encore assez.

Le PACTE est source d'iniquité.

Le PACTE crée des fractures dans certaines équipes.

En conséquence,

LE SPELC DEMANDE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REVALORISATION DU METIER D'ENSEIGNANT.

PLUTÔT QUE LE PACTE,

NOUS REVENDIQUONS UNE NETTE REVALORISATION DU POINT D'INDICE ET LA REMUNERATION DES PROJETS PEDAGOGIQUES MENES PAR LES ENSEIGNANTS EN DEHORS DES HEURES DE COURS.

circulaires :

Modalités d'accès à la classe exceptionnelle

Voici les circulaires pour le 1er et le 2nd degré : attention aux dates butoirs.

Circulaire 1er degré

Circulaire 2nd degré

Webinaire du Spelc : mercredi 29 mai à 17h30

Les offres du CSF (Crédit social des fonctionnaires)

Vous découvrirez les offres du CSF qui vous sont dédiées : **immobilier, aide à l'installation, regroupement de crédits.**

Le CSF répondra en direct à toutes vos questions. Pour vous inscrire, cliquez sur le lien figurant sur le document.

inscription webinaire CSF

L'équipe du Spelc est là pour vous épauler

Si vous rencontrez des difficultés liées à une **demande de reclassement**, à votre **rémunération**, si vous êtes en **désaccord avec l'avis final de votre rendez-vous de carrière**, ou pour **toute autre question professionnelle**, n'hésitez pas à nous contacter.

- Responsable 1 er degré : Isabelle Malet

i.malet@spelc.fr / 06 66 29 60 37

- Responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Pour devenir adhérent(e) du SPELC-PARIS, le bulletin d'adhésion est ici :

Bulletin d'adhésion

Pour vous désabonner de la liste, utilisez l'application https://bv.ac-paris.fr/desabo_ostic/accueil